

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0055**

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 7 mai 2018, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0055 À L'EFFET DE MODIFIER DEUX NUMÉROS CIVIQUES SUR LA RUE LANIEL ET UN NUMÉRO CIVIQUE SUR LA RUE ÉMILE

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement substitut, situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
ce seizième jour du mois de mai deux mille dix-huit**

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza